



Un monde meilleur à portée de main

## Cahier des Charges

### Programme GLOBAL ESG

Version 1.0

#### 4 niveaux de progression

Engagement - Performance - Optimum - Élite

Audité et certifié par



GOOD4.GLOBAL



# Programme Global ESG

## Avis au lecteur/utilisateur

### Responsabilité limitée

Toute utilisation du présent document par une partie, ainsi que toute action ou décision prise sur la base de son contenu, relève exclusivement de la responsabilité de cette partie. GOOD.4 GLOBAL ne saurait être tenu responsable des dommages, le cas échéant, découlant des décisions prises ou des actions entreprises par une partie en lien avec le contenu de ce document. L'utilisateur reconnaît que le cahier des charges et les autres documents complémentaires sont fournis à titre volontaire. En tout temps, les lois et règlements des autorités territoriales compétentes ont préséance sur le contenu énoncé, et tout utilisateur doit tenir compte des limites des champs d'application proposés dans le présent document.

### Modifications

Il incombe au lecteur de vérifier qu'il consulte la version la plus récente du document avant toute utilisation.

### Interprétation

Doit et doivent : formes verbales utilisées pour présenter une exigence.

### Avis

Seules les entreprises et les membres de leur équipe qui doivent participer à l'accompagnement de Good4.global (G4G) sont autorisés à utiliser les outils de Good4.Global (G4G). Le téléchargement, la reproduction et le partage en tout ou en partie de fichiers et/ou d'outils en lien avec l'accompagnement de G4G sont strictement interdits. Toute infraction est passible de poursuite. L'entreprise et les membres de son équipe acceptent les règles qui précèdent ainsi que les modalités et conditions d'utilisation des outils G4G lesquelles sont disponibles à partir du site web de G4G. Tous utilisateurs.trices des outils G4G accepte la totalité des modalités et conditions d'utilisation des outils G4G par la seule utilisation de ces derniers. Dans le cadre du programme Global ESG, toutes les exigences décrites ci-après constituent les conditions d'évaluation des entreprises participantes.

# Avant-Propos

Quels que soient leur secteur d'activité, leur statut juridique, leur taille ou leur localisation, les organisations sont aujourd'hui confrontées aux enjeux du développement durable. Pour assurer leur pérennité, elles doivent démontrer une responsabilité sociétale à travers des comportements et des pratiques de gestion responsables.

À l'échelle internationale, l'Accord de Paris sur le climat, adopté par 195 pays à l'issue de la COP21, constitue un engagement majeur dans la lutte contre les changements climatiques. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies a défini 17 objectifs de développement durable à atteindre d'ici 2030, visant à éliminer la pauvreté, préserver la planète et assurer la prospérité pour tous. Ce nouvel agenda mondial appelle à l'engagement de l'ensemble des acteurs : gouvernements, entreprises, société civile et citoyens. En complément, la publication de la norme ISO 26000 en 2010 a confirmé les attentes des parties prenantes envers toute organisation quant à sa responsabilité face aux impacts de ses décisions et activités sur la société et l'environnement. Cette responsabilité doit se traduire par un comportement éthique et transparent qui :

- Contribue au développement durable, notamment à la santé et au bien-être collectif ;
- Tient compte des attentes des parties prenantes ;
- Respecte les lois en vigueur tout en s'alignant sur les normes internationales de comportement ;
- Est intégrée à l'ensemble de l'organisation et appliquée dans ses relations.

La transformation des organisations est indispensable afin de garantir l'avenir des générations actuelles et futures. Il est essentiel que les entreprises et organisations amorcent une réflexion stratégique globale et s'engagent dans une évolution progressive de leurs activités, en innovant vers des modèles renouvelés. Les principaux défis résident dans une meilleure compréhension de leurs impacts et dans la capacité à dégager le temps nécessaire pour identifier les leviers stratégiques prioritaires, puis s'engager dans une démarche d'amélioration continue intégrant les meilleures pratiques. Les bénéfices sont significatifs : meilleure prévention des risques, amélioration de la performance globale, intégration dans une économie circulaire, facilitation de la reddition de comptes extra-financière et création de valeur partagée.

Le Programme Global ESG de Good4.Global offre un cadre de référence structurant permettant d'opérationnaliser la gestion du développement durable au sein des organisations. Il soutient leur progression de manière méthodique et vérifiable. Le présent cahier des charges de certification, décliné en quatre (4) niveaux, a atteint un niveau de maturité avancé et permet désormais une évaluation objective réalisée par des auditeurs indépendants, accessible aux organisations de toutes tailles. Cette certification favorise la reconnaissance des efforts déployés par les organisations auprès des marchés et des chaînes de valeur de production de biens et de services. Elle est dite progressive puisqu'elle évalue les efforts managériaux structurants et oriente l'atteinte de résultats démontrant l'intégration concrète et évolutive du développement durable dans les activités et les processus décisionnels.

Afin d'accompagner les organisations dans leurs démarches stratégiques et de faciliter la mise en œuvre opérationnelle, GOOD.4 GLOBAL (G4G) propose un service d'accompagnement-conseil assuré par des experts accrédités. G4G anime également un réseau d'entreprises ayant pour ambition de rassembler et de renforcer la crédibilité des initiatives portées par les acteurs du changement, au sein d'un mouvement mobilisateur inédit. Cette approche favorise une mobilisation durable et un accès accru aux ressources stratégiques nécessaires pour répondre aux attentes présentes et futures des gouvernements, des donneurs d'ordres, des consommateurs et de l'ensemble de la société civile. Organisation experte en développement durable, G4G investit continuellement afin d'évoluer selon les principes qu'elle promeut, contribuant à la protection des écosystèmes et des ressources de la planète, à l'amélioration des conditions de vie des communautés à l'échelle mondiale et à la pérennité des organisations qui les composent.



**Josée Lusignan**

Présidente Co-fondatrice

GOOD.4 GLOBAL

# Tables des matières

<b>Avant-Propos</b>	<b>3</b>
<b>Informations générales</b>	<b>8</b>
1. Contenus du cahier des charges	8
2. Démarche organisationnelle et performance globale	8
<b>Rôles des organisations / Développement durable</b>	<b>9</b>
3. Le développement durable et la responsabilité sociétale des organisations	9
3.1. le développement durable	9
3.2. la responsabilité sociétale des organisations (RSO)	9
4. Axes et enjeux de gestion du développement durable	9
4.1. Quatre (4) piliers à considérer	9
4.2. Vingt-quatre (24) enjeux à traiter	10
<b>La certification du Programme Global ESG</b>	<b>11</b>
5. Champ d'application	11
6. Obtention de la certification	11
6.1. Éligibilité	11
6.2. Approche de progression vers une meilleure performance globale	12
6.3. Quatre niveaux de certification	12
6.4. Durée de validité de la certification	14
6.5. Suspension ou révocation de la certification	14
<b>6.6. Renouvellement de la certification</b>	<b>15</b>
6.6.1. Conditions de renouvellement du niveau 1. Engagement	15
6.6.2. Conditions de maintien de la certification des niveaux 2, 3 et 4	15
<b>Exigences des quatre (4) niveaux de la certification</b>	<b>16</b>
<b>Exigences générales</b>	<b>16</b>
7. Exigences légales	16
8. Maîtrise d'une démarche opérationnelle	16
9. Équipe de développement durable	17
9.1. Responsable de la démarche de développement durable	17
9.2. Comité de développement durable	18
10. Choix, priorisation, objectifs et plan d'action	18
<b>Niveau 1. Engagement</b>	<b>19</b>
11. Exigences du niveau 1. Engagement	19
11.1. Leadership	20
11.1.1. Charte de développement durable	20
11.1.2. Revue de direction	21
<b>11.1.3. Ressources</b>	<b>21</b>
11.1.4. Réflexion stratégique	21
11.1.5. Réunion du comité de développement durable	21

11.2. Parties prenantes	21
11.2.1. Identification / Liste et/ou cartographie	21
11.2.2. Priorisation	22
<b>11.2.3. Communication avec les parties prenantes</b>	<b>22</b>
11.2.4. Parties prenantes internes	22
11.3. Approche globale	22
11.3.1. L'implantation d'engagements	22
11.4. Documentation	23
11.4.1. Diagnostic organisationnel	23
11.4.1.1. Synthèse de l'exercice de réflexion stratégique	23
<b>11.5. Complémentaire</b>	<b>24</b>
11.5.1. Bonnes pratiques	24
<b>Niveau 2. Performance</b>	<b>24</b>
12. Exigences supplémentaires du niveau 2. Performance	24
12.1. Leadership	25
12.2. Parties prenantes	25
12.3. Approche globale	25
12.3.1. Cadre stratégique	25
Plan d'action niveau 2 : lié à un minimum de huit (8) objectifs spécifiques	26
12.4. Documentation	26
12.4.1. Rapport de progression	26
12.5. Complémentaire	27
12.5.1. Analyse comparative « benchmarking » sommaire	27
<b>Niveau 3   Optimum</b>	<b>27</b>
13. Exigences supplémentaires du niveau 3. Optimum	27
13.1. Leadership	28
13.2. Parties prenantes	28
13.3. Approche globale	29
13.3.1. Cadre stratégique	29
13.3.2. Cadre opérationnel	29
<b>Plan d'action niveau 3 : lié à un minimum de 12 objectifs spécifiques</b>	<b>29</b>
13.4. DOCUMENTATION	29
13.4.1. le rapport de diagnostic organisationnel	29
13.5. COMPLÉMENTAIRE	29
13.5.1. Bilan ou analyse	30
13.5.2. Approche sectorielle	30
13.5.3. Internalisation de certaines externalités	30
<b>Niveau 4. Elite</b>	<b>30</b>
14. Exigences supplémentaires du niveau 4. Élite	31

14.1. Leadership	32
14.2. Parties prenantes	32
14.3. Approche globale	32
14.3.1. Cadre stratégique	32
14.3.2. Cadre opérationnel	32
14.4. Documentation	32
14.4.1. Rapport extra-financier, rapport ESG, reddition de comptes ou triple bilan	32
<b>14.4.2. Principes généraux de reddition de comptes</b>	<b>32</b>
14.4.2.1. Les principes de contenu	33
14.4.2.2. Les principes de qualité	33
14.5. Complémentaire	33
14.5.1. Contribuer au rayonnement du développement durable	33
<b>Annexe</b>	<b>34</b>
15. Thèmes et enjeux du développement durable	34
16. Lexique	39
A propos de good4.global	45
Énoncés sur la réconciliation économique	45
Coordonnées	45

# Informations générales

## 1. Contenus du cahier des charges

Le cahier des charges (CDC) relatif à la certification du Programme Global ESG regroupe l'ensemble des exigences applicables à tous les niveaux de certification. Afin de répondre aux attentes évolutives du marché, des programmes complémentaires pourront être ajoutés en annexe du présent document, de manière à couvrir les besoins particuliers propres à certains secteurs d'activité.

Le cahier des charges est organisé selon la structure suivante :

- Le rôle des organisations dans le développement durable
- La certification du Programme Global ESG
- Les exigences générales
- Les exigences du niveau 1 : Engagement
- Les exigences du niveau 2 : Performance
- Les exigences du niveau 3 : Optimum
- Les exigences du niveau 4 : Élite
- Les annexes

## 2. Démarche organisationnelle et performance globale

La démarche stratégique et opérationnelle attendue des entreprises et de l'ensemble des organisations en matière de gestion du développement durable doit s'inscrire dans une **implantation graduelle de pratiques de gestion responsables**, visant l'amélioration continue de la performance globale face aux divers enjeux et contextes. Cette performance concerne autant les dimensions de la gouvernance, de l'économie, de l'environnement que du social. Cette démarche doit être pleinement intégrée à la stratégie organisationnelle, reposer sur un dialogue constant avec les parties prenantes et inclure la diffusion des résultats obtenus.

# Rôles des organisations / Développement durable

## 3. Le développement durable et la responsabilité sociétale des organisations

### 3.1. le développement durable

Le développement durable doit « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le développement durable vise à combiner les objectifs d'une haute qualité de vie, de santé et de prospérité avec ceux de justice sociale, tout en maintenant la capacité de la terre à supporter la vie dans toute sa diversité. Les objectifs sociaux, économiques et environnementaux sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Le développement durable peut être considéré comme une façon d'exprimer les attentes plus larges de la société en général.

### 3.2. la responsabilité sociétale des organisations (RSO)

La responsabilité sociétale concerne les effets positifs, ainsi que les autres impacts, que les décisions et activités d'une organisation peuvent avoir sur la société et l'environnement. Elle se manifeste par un comportement éthique et transparent qui :

- Contribue au développement durable, incluant la santé et le bien-être de la population ;
- Prend en considération les attentes des parties prenantes ;
- Respecte les lois en vigueur sur son territoire et dans son État, tout en restant conforme aux normes internationales de conduite ;
- Est intégrée à l'ensemble de l'organisation ;
- Est appliquée dans toutes ses relations.

## 4. Axes et enjeux de gestion du développement durable

Toute initiative orientée vers le développement durable doit s'appuyer sur des principes clairs, pertinents, précis, transparents et en lien avec les compétences de l'organisation dans son secteur d'activité. La certification du Programme Global ESG repose sur la compréhension et l'intégration des enjeux de gestion du développement durable reconnus et consensuels aux niveaux national et international.

### 4.1. Quatre (4) piliers à considérer

Les enjeux liés au développement durable sont nombreux et souvent interdépendants. Le graphique ci-dessous illustre quatre (4) piliers essentiels à considérer dans la gestion du développement durable d'une organisation : le social, l'économie, l'écologie et la gouvernance

Figure 1 : Les quatre (4) piliers de gestion du développement durable.



## 4.2. Vingt-quatre (24) enjeux à traiter

Pour faciliter l'intégration du développement durable dans le modèle d'affaires, la certification du Programme Global ESG présente vingt-quatre (24) enjeux que l'organisation doit considérer dans ses pratiques de gestion. Étant donné que la première étape d'une démarche de développement durable consiste à bien comprendre l'ensemble des défis, le détail de chaque enjeu est fourni en annexe.

Gouvernance	1.1 Engagement et valeurs
	1.2 Gouvernance et responsabilités
	1.3 Éthique
	1.4 Équité
	1.5 Stratégie de l'organisation
	1.6 Produits et services responsables
	1.7 Innovation
Économie	2.1 Pérennité et reESG-DDition de comptes
	2.3 Approvisionnement responsable
	2.4 Pratiques d'investissements
	2.5 Développement des collectivités
Social	3.1 Implication, bien-être et conditions de travail
	3.2 Santé, sécurité
	3.3 Culture
	3.4 Éducation et autonomisation des individus
	3.5 Formation et développement des compétences
	3.6 Lutte contre la pauvreté et la faim
Écologie	4.1 Réduction des impacts des intrants et extrants
	4.2 Efficience énergétique
	4.3 Préservation de la ressource eau
	4.4 Réduction des émissions de gaz à effet de serre
	4.5 Réduction des polluants
	4.6 Protection de la biodiversité
	4.7 Préservation de la vie aquatique

Tableau 1 : Les vingt-quatre (24) enjeux

## La certification du Programme Global ESG

Le Programme Global ESG est issu d'une volonté de soutenir les organisations et de mettre en valeur leurs efforts dans ce domaine. Comme mentionné précédemment, ce programme comprend quatre (4) niveaux de certification et valorise l'évolution de l'intégration des meilleures pratiques de développement durable au sein d'une organisation. Les quatre (4) niveaux sont :

Niveau 1. Engagement

Niveau 2. Performance

Niveau 3. Optimum

Niveau 4. Élite

### 5. Champ d'application

Ce cahier des charges s'applique à toute entreprise **qui est engagée dans une intégration des enjeux** environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) conformément aux principes du programme Global ESG. La certification du Programme Global ESG a pour objectif de reconnaître toute organisation qui maîtrise efficacement les enjeux liés à la gestion du développement durable. D'un niveau à l'autre, l'organisation approfondit sa compréhension du concept, prend en compte les préoccupations et intérêts de ses parties prenantes, se fixe des objectifs de progression, met en œuvre des actions concrètes, vise des résultats précis et utilise des mécanismes opérationnels pour mesurer ses progrès et rendre compte de ses performances.

Le périmètre d'évaluation pour la certification ESG se limite aux activités opérationnelles et aux pratiques de développement durable de l'organisation. Le programme examine uniquement les actions visant à mettre en œuvre concrètement la gestion du développement durable. Il ne concerne en aucun cas :

- Les opinions politiques ou sociales des dirigeants et employés;
- Les causes soutenues par les membres de l'organisation;
- Les idéologies des membres ou de l'organisation qui ne sont pas liées au développement durable;
- Les décisions financières en matière d'investissement.

### 6. Obtention de la certification

#### 6.1 Éligibilité

L'organisation doit prouver son éligibilité à la certification. Les critères d'éligibilité portent sur la capacité de l'entreprise à fournir les informations minimales nécessaires à son évaluation dans le cadre du programme Global ESG. Son objet social, ses produits et ses activités doivent être en cohérence avec sa responsabilité sociétale. De plus, l'organisation candidate ne doit pas être impliquée dans des controverses majeures concernant sa responsabilité sociétale, que ce soit dans sa sphère d'influence ou dans tout autre domaine d'action. Si des controverses ont eu lieu par le passé, l'organisation doit les signaler à l'organisme de certification et expliquer les mesures correctives mises en place. Si une

organisation possède deux sites différents, chacun doit faire l'objet d'un processus de certification distinct, sauf si les deux sites exercent exactement la même activité. Lorsque plusieurs sites ont des activités différentes, chacun doit obtenir sa propre certification, avec un comité de développement durable dédié et un plan d'action spécifique, car les enjeux et défis pertinents varient selon l'activité exercée.

Certaines exigences constituent des « exigences d'exclusion ». Les organisations opérant dans des secteurs tels que le tabac, l'armement ou les activités nucléaires ne sont pas éligibles au programme. Par ailleurs, des conditions spécifiques s'appliquent aux organisations évoluant dans les secteurs pétrolier, minier, bétonnier ou tout autre domaine dont les activités ont des impacts significatifs sur le développement durable. Dans ce cas, l'organisation doit satisfaire à l'ensemble des exigences du niveau 3 Optimum et faire l'objet d'un audit sur site dès la première année de participation au Programme Global ESG.

Pour toute question relative à l'éligibilité d'une organisation, veuillez contacter GOOD.4 GLOBAL.

## **6.2. Approche de progression vers une meilleure performance globale**

La démarche de développement durable entreprise par une organisation doit s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ce processus s'inscrit dans un apprentissage dont l'objectif est de faire progresser l'organisation dans l'implantation des meilleures pratiques de gestion, afin d'atteindre ses objectifs en matière de développement durable. Différentes méthodologies et théories peuvent être utilisées pour répondre aux exigences du programme.

## **6.3. Quatre niveaux de certification**

La certification du Programme Global ESG atteste de la capacité des organisations à améliorer progressivement leurs performances en matière de gestion du développement durable. Pour bien saisir la philosophie d'amélioration continue associée aux quatre niveaux de certification auxquels l'organisation adhère en rejoignant le Programme Global ESG, nous précisons ci-après les nuances à comprendre dans les exigences qui permettent de reconnaître les efforts d'amélioration au niveau visé et le passage vers les niveaux supérieurs.

Le tableau ci-dessous présente de manière sommaire les quatre (4) niveaux de certification, chacun étant associé à son propre logo d'authentification :

## Logos du programme Global ESG et sceaux de labellisation « 4 niveaux »

Programme  
**GLOBAL ESG**

Programme  
**GLOBAL ESG**  
ENGAGEMENT

Programme  
**GLOBAL ESG**  
PERFORMANCE

Programme  
**GLOBAL ESG**  
OPTIMUM

Programme  
**GLOBAL ESG**  
ELITE



### Niveau 1. Engagement

#### Préparer le changement :

reconnaitre l'engagement de l'organisation dans la mise en œuvre d'une culture d'amélioration continue visant le développement durable.



### Niveau 2. Performance

#### Mettre en œuvre les actions et les mécanismes de suivi :

mesurer et reconnaître la consolidation des systèmes de gestion et des mécanismes de dialogue nécessaires à l'ancrage d'une culture d'amélioration continue de développement durable.



### Niveau 3. Optimum

#### Optimiser la chaîne de valeurs :

reconnaitre la contribution de l'organisation à améliorer son bilan en terme de développement durable et à exercer son influence par ses actions et ses activités.



### Niveau 4. Élite

#### Maximiser la performance globale développement durable :

reconnaitre la mise en œuvre d'une culture d'amélioration continue de développement durable.

Figure 2 - Les quatre (4) niveaux de certification et leurs logotypes

L'organisation doit satisfaire aux exigences définies pour chaque niveau de certification afin d'obtenir son certificat. Ces niveaux sont interdépendants et soutiennent la progression dans l'intégration des pratiques de développement durable au sein de la culture organisationnelle. Chaque niveau acquis prépare l'organisation aux actions nécessaires pour atteindre le niveau supérieur.

La certification de niveau 1 du Programme Global ESG porte sur le processus de prise de décision : comment les orientations, objectifs et stratégies ont été définis, avec quels acteurs et par quels mécanismes les actions qui en découlent seront suivies et documentées. À ce stade, l'évaluation ne se concentre pas sur la performance finale des actions, mais sur le processus de planification stratégique qui permet de les encadrer de manière opérationnelle et cohérente.

Pour les certifications des niveaux 2, 3 et 4, l'audit sur site et la revue documentaire évaluent la progression et l'atteinte des objectifs spécifiques fixés par l'organisation. L'amélioration continue reste au cœur du processus, désormais mesurée par la performance, l'ajout de nouveaux objectifs et la mise en œuvre ainsi que le suivi des bonnes pratiques de développement durable au sein de l'organisation.

#### **6.4. Durée de validité de la certification**

Le certificat reste valide pendant vingt-quatre (24) mois, sauf en cas de suspension, tant que l'entreprise reste engagée dans le processus de certification et d'amélioration continue. Trois mois avant l'échéance, l'organisation peut choisir de :

- **Renouveler** son niveau de certification (applicable uniquement aux niveaux 2, 3 et 4) et poursuivre ses efforts de progression. Dans ce cas, une revue documentaire sera effectuée pour vérifier l'évolution de l'organisation (réf. 6.6) ;
- **Demander l'obtention d'un niveau de certification supérieur**, ce qui nécessitera un audit sur le site de l'organisation.

Le paiement des frais annuels de 450 \$ est obligatoire pour le maintien de la certification. Ce montant inclut le programme de suivi, l'accès au Carrefour de valorisation et au répertoire G4G, ainsi qu'à la communauté G4G.

*Remarque : les entreprises certifiées Niveau 1 – Engagement ne peuvent pas renouveler leur certification après la première période de validité de 24 mois. Elles doivent progresser vers un niveau supérieur, faute de quoi la certification sera automatiquement révoquée.*

#### **6.5. Suspension ou révocation de la certification**

Le certificat peut être suspendu ou révoqué à tout moment, en raison de modifications des exigences d'éligibilité ou de manquements aux dispositions du présent cahier des charges. La suspension peut également intervenir si les délais prévus dans le processus de certification ne sont pas respectés.

L'organisme de certification se réserve le droit de réaliser des vérifications supplémentaires si nécessaire.

## 6.6. Renouvellement de la certification

De manière générale, tous les documents requis pour chaque niveau de certification doivent être régulièrement examinés et mis à jour afin de garantir leur validité et leur actualité. Le processus de réflexion stratégique interne peut ainsi être réévalué tous les deux ans et comparé aux années précédentes pour mesurer la performance de l'organisation sur certains enjeux.

Le formulaire de renouvellement doit être soumis trois mois avant la date d'échéance sur la plateforme de G4G. Si le certificat n'est pas renouvelé avant son expiration, il sera suspendu conformément au processus de certification.

L'organisme de certification se réserve le droit de réaliser un audit sur site, aux frais du demandeur, en cas de changements importants au sein de l'entreprise ou si certaines informations nécessaires à la revue documentaire ne sont pas disponibles.

### 6.6.1. Conditions de renouvellement du niveau 1. Engagement

Après l'obtention initiale du niveau 1 – Engagement, aucun renouvellement n'est possible, sauf dans des cas exceptionnels préalablement approuvés par G4G. Les dérogations aux exigences du programme Global ESG peuvent être octroyées uniquement par **G4G**, sur décision formelle et justifiée. À l'issue des 24 mois, l'entreprise doit viser un niveau supérieur pour conserver sa certification. Lors de cette demande, l'organisation doit avoir réalisé au moins deux initiatives supplémentaires (objectifs spécifiques atteints) découlant de son engagement organisationnel.

### 6.6.2. Conditions de maintien de la certification des niveaux 2, 3 et 4

Les niveaux 2, 3 et 4 de certification ne comportent aucune limite quant au nombre de maintiens possibles. Toutefois, l'organisation doit démontrer que sa démarche constitue une approche globale, appuyée par une philosophie d'amélioration continue visant l'atteinte des objectifs fixés, et qu'elle met en œuvre des actions suffisamment documentées. Elle doit également réviser ou ajouter des leviers, des stratégies et des objectifs spécifiques, tout en instaurant de bonnes pratiques de gestion du développement durable.

Il est à noter que le nombre minimal de leviers et d'objectifs spécifiques à prioriser dépend du niveau de certification, et que chacun des quatre (4) thèmes de gestion du développement durable doit toujours être représenté. Pour accéder à un niveau supérieur, l'organisation doit démontrer la progression de sa démarche, soit lors d'une revue documentaire, via un questionnaire d'évaluation, ou au cours d'un audit sur site.

# Exigences des quatre (4) niveaux de la certification

## Exigences générales

L'entreprise doit fournir les documents, informations et preuves nécessaires à l'évaluation. Les exigences générales doivent être respectées, quel que soit le niveau de certification du programme. Par ailleurs, l'organisation doit améliorer continuellement sa performance par rapport aux exigences spécifiques à chaque niveau.

Les exigences générales incluent : les obligations légales, les informations sur l'équipe de développement durable, la réflexion stratégique interne annuelle en matière de ESG, la charte de développement durable, l'approche globale, ainsi que la mise en œuvre et le suivi du programme jusqu'à son contrôle.

## 7. Exigences légales

La charte ou politique de développement durable de l'organisation doit inclure un engagement à respecter les lois et réglementations en vigueur dans le(s) pays et territoire(s) où elle exerce ses activités.

Par ailleurs, l'organisation doit effectuer régulièrement une veille sur les enjeux pertinents à son secteur d'activité, disposer des moyens et outils nécessaires pour vérifier sa conformité, et, le cas échéant, prendre les mesures correctives pour remédier à tout écart identifié.

## 8. Maîtrise d'une démarche opérationnelle

L'organisation doit mettre en place et maîtriser les processus nécessaires pour répondre aux exigences de la certification du Programme Global ESG et pour atteindre les cibles et objectifs définis dans son approche globale.

L'évaluation portera sur les comportements, actions, pratiques, méthodes et processus qui :

- Sont établis pour atteindre les cibles fixées dans le cadre du Programme Global ESG ;
- Permettent de gérer et de maîtriser les risques et impacts potentiels liés à la gestion du développement durable.

L'entreprise **adopte une approche d'amélioration continue**, permettant de renforcer progressivement ses pratiques ESG et d'amélioration continue, telles que le cycle PDCA (Planifier, Développer, Contrôler, Ajuster), la « Roue de Deming », Kaizen, Six Sigma, OKR ou toute autre méthode équivalente.

## 9. Équipe de développement durable

L'organisation doit désigner un responsable de la démarche de développement durable chargé de toutes les stratégies et actions liées au développement durable au sein de l'organisation. Un comité de développement durable, représentatif des parties prenantes internes, doit également être mis en place pour soutenir ce responsable dans ses missions.

En cas de changement de responsable du comité ou de modifications majeures de ses membres, le nouveau responsable doit suivre une formation sur la démarche de développement durable. Il est essentiel d'assurer la continuité du comité afin d'éviter qu'une nouvelle équipe, chaque année, ne soit pas familiarisée avec le développement durable ni avec la démarche de certification écoresponsable. Cela permet de garantir que les démissions, changements de poste ou autres mouvements au sein du comité n'affectent pas la stratégie globale de développement durable de l'organisation.

### 9.1. Responsable de la démarche de développement durable

Le responsable du développement durable de l'organisation doit justifier de ses compétences et connaissances par sa formation académique ou son expérience professionnelle. Si ses compétences sont jugées insuffisantes, il doit suivre avec succès la formation en gestion du développement durable proposée par G4G.

Le responsable de la démarche de développement durable doit :

- Assurer la gestion du comité de développement durable ;
- Collecter et/ou élaborer toute documentation ou rapport lié à la certification du Programme Global ESG ;
- Informer la direction de l'avancement de la démarche ;
- Promouvoir, en collaboration avec les membres du comité, la charte de développement durable et les actions sélectionnées ;
- Veiller à la mise en œuvre et à l'application des actions prévues dans le plan d'action.
- Le responsable doit également maîtriser les exigences énoncées dans le cahier des charges.

## 9.2. Comité de développement durable

L'organisation doit constituer un comité de développement durable en nommant des membres et des représentants des différents départements. Idéalement, plusieurs niveaux hiérarchiques devraient être représentés (recommandé pour les niveaux 1 et 2, obligatoire à partir du niveau 3).

Un membre du comité est désigné comme suppléant du responsable, si nécessaire. Les membres du comité doivent :

- Représenter et promouvoir le programme à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation ;
- Soutenir le responsable de la démarche de développement durable dans ses missions ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions liées au développement durable ;
- Assister aux réunions du comité ;
- Jouer un rôle de conseil dans l'orientation de la démarche et la mise en œuvre des actions ;
- Préparer le bilan annuel du comité et formuler des recommandations pour la revue de direction de l'organisation

## 10. Choix, priorisation, objectifs et plan d'action

Dans le cadre du processus de réflexion stratégique interne, l'organisation analyse chaque enjeu à travers l'élaboration d'une matrice de matérialité. Cette matrice évalue l'importance de chaque enjeu selon les attentes de l'organisation et celles de ses principales parties prenantes.

L'organisation doit démontrer qu'un système de gestion est en place pour intégrer les quatre (4) thèmes du développement durable.

Une fois les enjeux principaux identifiés, il convient de prioriser les enjeux déterminants et cruciaux. Les enjeux ciblés doivent être choisis en fonction des attentes des parties prenantes et correspondre à ceux les plus impactés par les activités ou opérations de l'organisation. Il est nécessaire de sélectionner au minimum deux enjeux par thème, soit un total de huit objectifs ou plus si l'organisation souhaite approfondir l'exercice :

- 2 enjeux pour la gouvernance
- 2 enjeux pour l'économie
- 2 enjeux pour le social
- 2 enjeux pour l'écologie ou l'environnement.

Pour chaque enjeu priorisé, l'organisation doit définir des objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis) s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue en matière de développement durable.

Des actions doivent ensuite être mises en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Le choix des enjeux, les objectifs et le plan d'action doivent :

- Être pertinents par rapport aux activités de l'organisation ;
- Être approuvés et signés par la direction ou par une personne autorisée ;
- Être appliqués, valides et régulièrement mis à jour ;
- Permettre d'opérationnaliser efficacement la gestion du développement durable.

## Niveau 1. Engagement

Préparer le changement : ce niveau reconnaît l'engagement de l'organisation dans l'instauration d'une culture d'amélioration continue orientée vers le développement durable.

Il atteste de l'implication de l'organisation et de sa haute direction dans la progression vers l'intégration d'un modèle d'affaires et de pratiques de gestion qui reposent sur les principes fondamentaux de la gestion du développement durable.

L'organisation doit élaborer une charte de développement durable et adopter une approche globale, lui permettant de commencer à intégrer le développement durable dans sa culture organisationnelle et sa stratégie d'affaires. La sensibilisation, la communication et le dialogue avec les parties prenantes internes doivent être établis.

Plus spécifiquement, l'organisation doit :

- Réaliser un état des lieux de ses pratiques de gestion du développement durable ;
- Identifier les enjeux principaux ;
- Se doter d'une vision responsable ;
- Définir ses orientations stratégiques ;
- Fixer des cibles à atteindre à court, moyen et long terme ;
- Préciser les leviers et stratégies permettant d'atteindre ces objectifs.

### 11. Exigences du niveau 1. Engagement

L'obtention de la Certification, niveau 1. **Engagement** reconnaît les efforts d'une organisation pour intégrer les principes de développement durable dans son modèle d'affaires et ses pratiques de gestion.

Pour atteindre le niveau 1, les entreprises doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Constituer une équipe de développement durable au sein de l'organisation ;
- Nommer un responsable de la démarche ESG pour orienter les activités ;

- Mener un exercice de réflexion stratégique interne en ESG afin d'identifier les enjeux importants pour l'entreprise et de prioriser les objectifs et actions à mettre en place. L'organisation doit définir au moins deux actions par thème du développement durable. Ces actions doivent être pertinentes par rapport aux défis de l'entreprise et de son secteur. Les objectifs doivent être **SMART** (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis) et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue en matière de développement durable ;
- Obtenir l'engagement de la direction pour fournir les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs ;
- Identifier les parties prenantes de l'entreprise ;
- Élaborer une charte d'entreprise incluant l'engagement envers le développement durable ;
- Communiquer la démarche ESG à l'ensemble de l'organisation.

## 11.1. Leadership

### 11.1.1. Charte de développement durable

La charte ou politique de développement durable doit être élaborée par les membres de l'équipe de développement durable en collaboration avec les dirigeants de l'organisation. Elle présente les principes généraux et les lignes de conduite choisis par l'organisation afin de guider le processus d'amélioration continue et de constituer la base de la planification pour la certification du Programme Global ESG.

La charte de développement durable doit inclure les éléments suivants :

- La vision ou le scénario ESG de l'organisation ;
- Les engagements envers le développement durable et la conformité aux exigences légales ;
- Les défis et opportunités de l'organisation ;
- Les orientations stratégiques orientant la mise en œuvre des engagements ;
- Le champ d'application et les responsabilités. De plus, la charte ou politique de développement durable doit :
- Être approuvée et signée par la plus haute instance de la direction (ou par une personne autorisée) ;
- Être appliquée, valide, régulièrement mise à jour et rendue publique à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation.

## 11.1.2. Revue de direction

Chaque année, la direction doit intégrer les enjeux liés au développement durable dans sa revue de gestion. Elle doit faire un retour au comité de développement durable sur des éléments tels que les attentes, les décisions, les engagements, les objectifs et les actions prévues pour l'avenir. Les comptes rendus de ces revues de direction doivent être conservés pendant au moins cinq (5) ans.

## 11.1.3. Ressources

La direction doit veiller à ce que les ressources humaines, financières, techniques et autres nécessaires à la définition, à la mise en œuvre et au suivi du Programme Global ESG soient disponibles.

## 11.1.4. Réflexion stratégique

L'exercice de réflexion stratégique doit être réalisé tous les deux ans, et ce, avant chaque audit visant le renouvellement ou la montée vers un niveau de certification supérieur.

## 11.1.5. Réunion du comité de développement durable

Au sein de l'organisation, le comité de développement durable se réunit en plénière au moins deux (2) fois par an pour faire le point sur l'avancement des travaux, l'atteinte des objectifs, les demandes, attentes ou plaintes des parties prenantes, ainsi que sur les changements au sein de l'organisation pouvant influencer l'approche globale.

Chaque année, le comité passe en revue l'ensemble des éléments liés au Programme Global ESG afin de vérifier que les documents restent appropriés et efficaces. Si nécessaire, les opportunités d'amélioration et les modifications à apporter sont évaluées. Un compte rendu est rédigé, et les principaux résultats et recommandations sont communiqués à la direction. Des actions peuvent être mises en œuvre pour corriger les écarts identifiés.

## 11.2. Parties prenantes

Le dialogue continu avec les parties prenantes est une composante essentielle de toute démarche de développement durable. Les différentes catégories de parties prenantes sont précisées, à titre indicatif, dans la section lexicale du cahier des charges.

Par ailleurs, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de communication réguliers avec les parties prenantes stratégiques. Cette relation doit évoluer et se renforcer au fil des années, conformément aux exigences décrites pour chaque niveau de certification.

### 11.2.1. Identification / Liste et/ou cartographie

La démarche de cartographie consiste à **analyser les parties prenantes** internes et externes, leurs attentes, leurs impacts potentiels et les enjeux associés à l'entreprise. Les parties prenantes ciblées, tant internes qu'externes à l'organisation, doivent être identifiées et répertoriées.

## **11.2.2. Priorisation**

Les différentes parties prenantes doivent être hiérarchisées en fonction de leur influence et de leur importance pour le succès de la mise en œuvre de la stratégie organisationnelle. Cet exercice doit être réévalué périodiquement, selon les besoins.

## **11.2.3. Communication avec les parties prenantes**

Les parties prenantes internes doivent être consultées et informées de la démarche mise en place par l'organisation pour répondre aux exigences de la certification du Programme Global ESG.

Dans l'année d'obtention du niveau 1 – Engagement, l'organisation doit organiser une activité de sensibilisation destinée aux employés et collaborateurs afin de les informer sur la démarche organisationnelle et les enjeux liés au développement durable.

## **11.2.4. Parties prenantes internes**

L'organisation doit, au minimum, informer l'ensemble de ses parties prenantes internes du Programme Global ESG. Toute communication doit être exacte et ne pas induire en erreur concernant le développement durable. L'organisation doit communiquer sur sa certification en respectant en tout temps les exigences du programme.

## **11.3. Approche globale**

L'élaboration d'une approche globale constitue une exigence du programme de certification. Elle permet de présenter le cadre stratégique de l'organisation ainsi que les plans d'action qui en découlent.

L'approche globale doit :

- Être pertinente par rapport aux activités de l'organisation ;
- Être approuvée et signée par la direction (ou par une personne autorisée) ;
- Être appliquée, valide et régulièrement mise à jour ;
- Servir de base pour opérationnaliser la gestion du développement durable.

### **11.3.1. L'implantation d'engagements**

Pour l'obtention initiale du niveau 1 – Engagement, la mise en œuvre d'actions n'est pas obligatoire.

En revanche, lors du renouvellement du niveau 1 – Engagement, l'organisation doit démontrer le sérieux de sa démarche. Cela peut inclure, par exemple, le nombre de réunions tenues par le comité de développement durable et la preuve de la mise en œuvre d'au moins deux (2) actions par thème en lien avec son engagement, ou la réalisation de deux (2) objectifs spécifiques au cours de la période de certification.

Lors de ce renouvellement, l'organisation doit également démontrer sa démarche d'amélioration continue et sa planification, afin de répondre aux exigences nécessaires pour accéder éventuellement au niveau 2.

## **11.4. Documentation**

Toute la documentation nécessaire au fonctionnement du Programme Global ESG doit être disponible, facilement accessible et tenue à jour. Cette documentation doit inclure, au minimum :

- Les grilles de l'exercice de réflexion stratégique dûment complétées ;
- Un diagnostic organisationnel ;
- La charte ou politique de développement durable ;
- L'approche globale, ainsi que tout document jugé nécessaire par l'organisation pour planifier, gérer et maîtriser les processus liés à la mise en œuvre de la stratégie de développement durable ;
- Les derniers comptes rendus des réunions plénières du comité de développement durable ;
- La dernière revue de direction ;
- Les documents requis selon les différents niveaux définis dans le présent cahier des charges.

Les archives doivent être conservées pendant au moins cinq (5) ans.

### **11.4.1. Diagnostic organisationnel**

Un rapport de diagnostic organisationnel doit être élaboré et soumis à l'évaluateur. Il doit inclure, au minimum :

- Une description succincte de l'organisation ;
- Une cartographie des parties prenantes ;
- Une analyse partielle de la matérialité des enjeux ;
- La priorisation des enjeux déterminants et cruciaux.

#### **11.4.1.1. Synthèse de l'exercice de réflexion stratégique**

La réflexion stratégique relative au niveau de progression sur les enjeux du développement durable doit être réalisée. Elle permet de dresser un état des lieux des actions déjà mises en œuvre par l'organisation en matière de développement durable.

La synthèse qui en découle met en évidence les forces et les faiblesses de l'organisation par rapport aux enjeux de développement durable, en tenant compte de ses pratiques de gestion et du contexte de son environnement interne et externe.

## 11.5. Complémentaire

### 11.5.1. Bonnes pratiques

Toute organisation doit, au minimum, appliquer sur l'ensemble de ses sites et bâtiments des pratiques de développement durable comparables à celles généralement adoptées par les citoyens et les autres organisations du même territoire.

Si ce n'est pas encore le cas, l'organisation doit disposer d'au moins un plan de mise en conformité pour ces pratiques, à mettre en œuvre au cours de l'année d'obtention du niveau 1 – Engagement.

## Niveau 2. Performance

**Mettre en œuvre les actions et les mécanismes de suivi** : ce niveau vise à mesurer et reconnaître la consolidation des systèmes de gestion et des mécanismes de dialogue nécessaires pour ancrer une culture d'amélioration continue en matière de développement durable.

Le niveau 2 permet d'optimiser la gestion concrète des enjeux, de mieux comprendre les impacts spécifiques (quantitatifs et qualitatifs) de ses processus, produits, services et pratiques de gestion, et de s'ouvrir vers l'extérieur.

À ce niveau, une analyse comparative (« benchmarking ») sommaire doit être réalisée pour se situer globalement par rapport à ses pairs, tant au niveau local qu'international. L'organisation met en place des mécanismes assurant un dialogue permanent avec ses principales parties prenantes internes, tandis que la communication avec les parties prenantes externes débute par un échange d'informations.

## 12. Exigences supplémentaires du niveau 2. Performance

L'obtention de la **Certification Niveau 2 – Performance** reconnaît la consolidation des systèmes de gestion et des mécanismes de dialogue nécessaires pour ancrer une culture d'amélioration continue en matière de développement durable.

Pour accéder au niveau 2 – Performance, il est indispensable que toutes les exigences du **niveau 1 – Engagement** soient satisfaites, qu'elles concernent le leadership, les parties prenantes, l'approche globale, et qu'elles soient documentaires ou complémentaires.

Les entreprises doivent satisfaire aux exigences suivantes pour atteindre le niveau 2 :

- Maintenir l'ensemble des exigences du **niveau 1 – Engagement** ;
- Démontrer que, chaque année, au moins deux (2) actions ont été réalisées pour chacun des quatre thèmes du développement durable ;
- Être conformes à la loi LQE (assainissement de l'air, eaux usées, matières résiduelles dangereuses) ou à toute autre réglementation environnementale en vigueur dans la province d'opération ;

- Mettre en place des comportements, actions, pratiques, méthodes et processus qui :
  - Permettent d'atteindre les cibles fixées pour le Programme Global ESG ;
  - Assurent la maîtrise des risques et impacts potentiels liés au développement durable ;
  - Suivent les meilleures pratiques d'amélioration continue.
  - Communiquer l'engagement envers le développement durable aux parties prenantes externes ;
- Intégrer le développement durable dans la revue de direction annuelle, avec reddition de comptes interne incluant des indicateurs de performance appropriés ;
- Assurer que le comité de développement durable se réunit au moins deux (2) fois par an ;
- Réaliser une analyse comparative (« benchmarking ») sur les quatre (4) thèmes du développement durable – social, économique, écologique et gouvernance – afin d'évaluer globalement la performance de l'organisation par rapport à d'autres entités du même secteur d'activité.

Les démarches décrites ci-dessus **permettent une meilleure maîtrise des risques** liés aux dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

## 12.1. Leadership

Se référer aux exigences du Niveau 1. Engagement. Section 11.1

## 12.2. Parties prenantes

### *Information*

Pour le **niveau 2 – Performance**, l'organisation doit informer ses principales parties prenantes internes et externes sur la démarche ESG et les sensibiliser à certains enjeux liés au développement durable. Une communication ouverte et informative doit être engagée.

## 12.3. Approche globale

### 12.3.1. Cadre stratégique

L'organisation doit démontrer qu'un système de gestion est en place, permettant d'intégrer ses orientations stratégiques selon les quatre (4) thèmes du développement durable. Elle doit sélectionner des cibles et des leviers stratégiques qui se traduisent en actions concrètes, visant à atteindre des objectifs d'amélioration spécifiques.

## 12.3.2. Cadre opérationnel

### Plan d'action niveau 2 : lié à un minimum de huit (8) objectifs spécifiques

La deuxième partie de l'approche globale correspond au **cadre opérationnel**. Pour le **niveau 2 – Performance**, un premier plan d'action doit être élaboré selon les meilleures pratiques de gestion de projet. Il doit traiter au minimum deux (2) objectifs spécifiques par thème du développement durable, soit un total d'au moins huit (8) objectifs spécifiques. Parmi ceux-ci, au moins un (1) doit être directement lié à une problématique propre aux activités ou au secteur de l'organisation.

Le suivi du plan d'action doit être effectué chaque année. Il est essentiel de vérifier que le plan comprend toujours au moins huit (8) objectifs spécifiques à développer. Si un objectif n'est pas atteint, les écarts entre les résultats et les cibles doivent être expliqués. Pour les objectifs à long terme, il convient également de préciser si ceux-ci restent atteignables ou s'ils doivent être ajustés.

Le plan d'action doit être structuré de manière à faciliter le suivi et, pour les niveaux supérieurs, la reddition de comptes. Il doit inclure :

- Des **objectifs spécifiques** quantifiables, qualifiables ou mesurables, ayant un impact réel sur le résultat attendu, avec des cibles à court, moyen et long terme ;
- Les **moyens ou actions** nécessaires pour atteindre ces objectifs ;
- La **description et la prévision des ressources** requises, qu'elles soient humaines, techniques, financières, matérielles ou autres.

## 12.4. Documentation

### 12.4.1. Rapport de progression

L'organisation doit produire un **rapport de progression** détaillant la mise en œuvre de son approche globale. Une mise à jour de la **réflexion stratégique** relative aux enjeux de gestion du développement durable doit être réalisée.

Le rapport doit inclure un **état de la performance atteinte**, démontrant que la reddition de compte interne a été effectuée et qu'elle comporte des **indicateurs de performance pertinents** en lien avec les enjeux traités.

## 12.5. Complémentaire

### 12.5.1. Analyse comparative « benchmarking » sommaire

Une **analyse comparative (« benchmarking »)** portant sur les quatre (4) thèmes du développement durable – social, économique, écologique et gouvernance – doit être réalisée afin de comparer globalement la performance de l'organisation à celle d'autres entités du même secteur. (*À noter : cette analyse ne doit pas être confondue avec une analyse comparative de produits ou services dans un contexte marketing.*)

Cette évaluation permet d'identifier des pistes d'amélioration à intégrer progressivement dans l'approche globale. Elle offre l'occasion de réviser les stratégies, objectifs et cibles actuels de l'organisation en se comparant aux leaders du marché. Aucun modèle ou gabarit spécifique n'est imposé pour réaliser cette analyse ; l'organisation peut utiliser le format ou la méthode qu'elle juge approprié selon ses besoins.

## Niveau 3 | Optimum

**Optimiser la chaîne de valeur** : ce niveau reconnaît la contribution de l'organisation à l'amélioration de son bilan en matière de développement durable et sa capacité à exercer son influence à travers ses actions et activités.

Au **niveau 3**, l'organisation vise une performance globale accrue. Elle cherche à comprendre sa chaîne de valeur et à agir, en collaboration avec ses fournisseurs, clients et autres parties prenantes, pour créer de la valeur économique, environnementale et sociale.

L'organisation contribue à la réduction de son empreinte environnementale en réalisant un **bilan extra-financier sommaire** pour l'ensemble de ses activités ou en effectuant une **analyse du cycle de vie** d'un produit ou service. Ces évaluations doivent être accompagnées d'un **plan de réduction des impacts** et d'une **planification de suivi**.

De manière générale, ce niveau marque le déploiement d'un **processus de dialogue permanent avec les parties prenantes externes**, incluant les clients et consommateurs, de façon plus large, par le biais de communications ciblées, sondages, analyses sectorielles, réseautage, ateliers, et autres mécanismes similaires.

## 13. Exigences supplémentaires du niveau 3. Optimum

L'obtention de la **Certification Niveau 3 – Optimum** reconnaît la contribution de l'organisation à l'amélioration de la performance de sa chaîne de valeur, à la réduction de son empreinte écologique directe et indirecte, ainsi qu'à la gestion d'autres impacts liés à ses activités. L'organisation agit de manière proactive et positive dans sa sphère d'influence. Elle doit avoir mis en place des **mécanismes d'amélioration continue** et démontrer un **suivi constant** des éléments de son plan d'action.

Pour accéder au niveau 3 – Optimum, toutes les exigences des niveaux précédents doivent être satisfaites.

Les entreprises doivent répondre aux exigences suivantes pour atteindre ce niveau :

- Maintenir l'ensemble des exigences des **niveaux 1 et 2** ;
- Consulter les parties prenantes internes et externes dans le cadre de l'exercice de matérialité des enjeux ;
- Démontrer la réalisation d'au moins **12 objectifs** chaque année (soit 4 de plus que pour le niveau 2) ;

- Effectuer une **reddition de comptes** selon une méthode reconnue, telle que les principes du **GRI – Global Reporting Initiative (G4)** ;
- Réaliser au moins un bilan parmi les suivants :
- Inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Bilan des eaux (quantité ou qualité) ;
- Bilan des autres contaminants
- Bilan des matières résiduelles ;
- Analyse de cycle de vie ;
- Impact social ;
- Gestion des fournisseurs ;
- Bilan environnemental ;
- Étude de réduction de la faim ;
- Analyse développement durable ;
- Analyse différentielle.

Les résultats de ces analyses doivent permettre d'**améliorer l'efficacité des décisions**, en tenant compte de tous les effets liés aux produits ou services de l'organisation – qu'ils soient culturels, sociaux ou environnementaux – afin de favoriser l'**internalisation de certaines externalités**.

### 13.1. Leadership

Se référer aux exigences du Niveau 1. Engagement. Section 11.1

### 13.2. Parties prenantes

#### *Consultation*

L'organisation doit concevoir et mettre en œuvre des **mécanismes de communication** avec ses parties prenantes internes et externes afin de rendre compte de sa démarche conformément aux principes généralement reconnus de **reddition de comptes extra-financiers**.

La majorité des parties prenantes externes, y compris celles de type secondaire, doivent être consultées pour établir une **réflexion commune** (matérialité des enjeux) permettant d'élaborer des stratégies durables à moyen et long terme.

Les parties prenantes internes, quant à elles, sont impliquées dans la **mise en œuvre des actions** visant l'atteinte des objectifs spécifiques. Lorsque certaines activités de l'organisation ont un impact négatif sur la satisfaction des parties prenantes, l'organisation doit, dans la mesure du possible, mettre en place des **actions correctives** pour réduire cette insatisfaction.

### 13.3. Approche globale

Étant donné que l'organisation a continuellement amélioré sa démarche en développement durable depuis l'élaboration initiale de l'approche globale, cette dernière doit être **révisée** afin d'en garantir la pertinence. La version mise à jour doit intégrer de manière intrinsèque les enjeux du développement durable.

Il est important de noter que l'approche globale doit être **intégrée directement** au plan stratégique existant de l'organisation.

#### 13.3.1. Cadre stratégique

L'organisation doit démontrer qu'un **système de gestion** est en place, permettant d'intégrer ses orientations stratégiques selon les quatre (4) thèmes du développement durable. Elle doit sélectionner des **cibles** et des **leviers stratégiques** qui se traduisent en **actions concrètes** visant l'atteinte d'**objectifs d'amélioration spécifiques**.

#### 13.3.2. Cadre opérationnel

### Plan d'action niveau 3 : lié à un minimum de 12 objectifs spécifiques

Pour le **niveau 3 – Optimum**, le **plan d'action** doit être entièrement révisé à la suite des résultats du rapport de diagnostic organisationnel, afin de l'ajuster et de l'enrichir par de nouvelles actions. L'organisation peut ainsi **améliorer sa stratégie** et se concentrer davantage sur les problématiques directes et les risques liés à ses activités ou à son secteur. Le plan d'action doit inclure, **au minimum, un objectif spécifique par thème du développement durable**.

À ce niveau, les **parties prenantes internes** sont davantage impliquées dans le processus, et certains **fournisseurs et clients** doivent avoir été consultés lors de l'élaboration du plan d'action.

Chaque année, lors de la **revue du plan d'action**, il est nécessaire de vérifier qu'il comporte toujours **douze (12) objectifs spécifiques** à atteindre. Pour la **reddition de comptes**, une méthode reconnue doit être utilisée, telle que les principes du **GRI – Global Reporting Initiative (G4)**.

### 13.4. DOCUMENTATION

#### 13.4.1. le rapport de diagnostic organisationnel

Le **rapport de diagnostic organisationnel** doit avoir été entièrement révisé. Une **mise à jour de l'exercice de réflexion stratégique** tenant compte des enjeux de gestion du développement durable doit avoir été effectuée.

Un **état de la performance atteinte** doit être présenté, démontrant que la **reddition de comptes interne** a été réalisée et qu'elle comprend des **indicateurs de performance pertinents**, en lien avec les enjeux traités.

## 13.5. COMPLÉMENTAIRE

### 13.5.1. Bilan ou analyse

À ce niveau, le **Programme de Certification** exige que l'organisation réalise une **analyse approfondie** pour intégrer pleinement les principes de développement durable au cœur de ses activités et réduire les impacts liés aux principales problématiques de l'organisation.

Voici une liste **non exhaustive** des types de bilans admissibles :

- Inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Bilan des eaux (quantité ou qualité) ;
- Bilan des autres contaminants ;
- Bilan des matières résiduelles ;
- Analyse de cycle de vie ;
- Impact social ;
- Gestion des fournisseurs ;
- Bilan environnemental ;
- Étude de réduction de la faim ;
- Analyse développement durable (ESG) ;
- Analyse différentielle ;
- Étude des genres, etc.

### 13.5.2. Approche sectorielle

Une **analyse comparative** (« **benchmarking** ») doit être réalisée en se basant sur les quatre (4) thèmes du développement durable : social, économique, écologique et gouvernance. Cette analyse permet de comparer globalement la performance de l'organisation à celle d'autres entités du même secteur, en incluant au minimum des organisations certifiées par le **Programme Global ESG**.

L'objectif de cette évaluation est d'identifier des **axes d'amélioration** à intégrer dans l'approche globale de l'organisation.

### 13.5.3. Internalisation de certaines externalités

Les résultats de l'analyse mentionnée précédemment visent à **améliorer l'efficacité des décisions** en incitant l'organisation à prendre en compte **tous les effets liés à ses produits ou services** dans son calcul économique, qu'ils soient **culturels, sociaux ou environnementaux**. Les **services écologiques fournis par le milieu** doivent également être intégrés dans cette équation. Cela permet de « **internaliser** » les **externalités** ou de mettre en place une **éco-contribution** pour les produits et services de l'organisation.

## Niveau 4. Elite

**Maximiser la performance globale en développement durable** : ce niveau reconnaît la mise en œuvre d'une **culture d'amélioration continue** en matière de développement durable.

Le **niveau 4** représente le **niveau le plus élevé** de la certification du programme Global ESG. À ce stade, l'organisation **influence le marché** en partageant ses connaissances et en étant **porteuse d'innovation** dans son secteur et dans ses pratiques de gestion. Au niveau 4 de maturité ESG, l'entreprise démontre la capacité à structurer des processus intégrés, appuyés sur des **communications efficaces**, cohérentes et alignées avec ses engagements et ses objectifs ESG.

Elle applique les **grands standards internationaux** en matière de divulgation et de reddition de comptes, en intégrant pleinement le développement durable. Sa **performance globale**, tant interne qu'externe, lui permet de se distinguer et de proposer des initiatives ayant des **retombées significatives sur l'environnement et la société**. Les **communications et interactions avec les parties prenantes externes** sont particulièrement actives et développées.

### 14. Exigences supplémentaires du niveau 4. Élite

L'obtention de la **Certification Niveau 4 – Élite** reconnaît la mise en œuvre d'une **culture d'amélioration continue** en développement durable, à travers la **prise en charge complète des responsabilités sociétales**, des **mécanismes de dialogue permanents avec les parties prenantes** et la **crédibilité des initiatives** développées dans le cadre de la démarche.

L'organisation doit démontrer que ses **améliorations en développement durable**, par ses actions et efforts, **rayonnent et influencent significativement l'ensemble de ses parties prenantes**. Elle est reconnue pour son **influence en développement durable** et son apport au marché.

Pour accéder au **niveau 4 – Élite**, toutes les exigences des niveaux précédents doivent être satisfaites.

Les entreprises doivent répondre aux exigences suivantes pour atteindre ce niveau :

- Maintenir l'ensemble des exigences des **niveaux 1, 2 et 3** ;
- Instaurer un **mécanisme de dialogue permanent** avec les parties prenantes externes ;
- Mettre en place un **processus de gestion formalisé** et un **tableau de bord** pour suivre la mise en œuvre opérationnelle des actions ;
- Produire un **rapport de divulgation extra-financier** en développement durable, selon un **standard international reconnu** (par exemple, GRI) ;
- Contribuer au **rayonnement du développement durable** dans son secteur, sa communauté et sur son territoire.

## 14.1. Leadership

Se référer aux exigences du Niveau 1. Engagement. Section 11.1

## 14.2. Parties prenantes

### *Implication*

L'organisation doit **impliquer ses parties prenantes externes** sur les enjeux de développement durable liés à ses activités. Les **préoccupations et perceptions** de ces parties prenantes doivent être intégrées aux **responsabilités sociétales** de l'organisation. Un **mécanisme de dialogue permanent** doit être mis en place entre l'organisation et ses parties prenantes externes.

## 14.3. Approche globale

### 14.3.1. Cadre stratégique

L'organisation doit démontrer qu'un **système de gestion** est en place, permettant d'intégrer ses **orientations stratégiques** selon les quatre (4) thèmes du développement durable. Elle doit définir des **cibles** et des **leviers stratégiques** qui se traduisent en **actions concrètes**, visant l'atteinte des **objectifs d'amélioration spécifiques**.

### 14.3.2. Cadre opérationnel

Un **processus de gestion formalisé** est en place, et un **tableau de bord** permet de suivre la mise en œuvre opérationnelle des actions. Ce tableau de bord est **actif et évolutif**, et il encadre le suivi des **objectifs spécifiques**, des **mesures**, des **indicateurs**, ainsi que des **analyses** nécessaires pour évaluer la performance de l'organisation.

## 14.4. Documentation

### 14.4.1. Rapport extra-financier, rapport ESG, reddition de comptes ou triple bilan

L'organisation doit produire un **rapport de divulgation en matière de développement durable (extra-financier)** selon un **standard international reconnu**, par exemple celui du **Global Reporting Initiative (GRI)**, intégrant les **principes généralement admis de reporting**.

Il est également possible d'opter pour le **triple bilan**, qui prend en compte non seulement les résultats financiers, mais aussi le **bilan social** et **environnemental** de l'organisation. Ce type de reddition de comptes permet d'évaluer la portée des décisions des gestionnaires, de comprendre le **type de valeur partagée** générée sur une période donnée et de préciser les **impacts de l'organisation sur l'ensemble de ses parties prenantes**. Le **rapport de développement durable** doit être réalisé au **minimum tous les trois (3) ans** et rendu **publiquement disponible**, ou, selon le contexte de l'organisation, fourni **sur demande** aux parties prenantes.

À noter : si l'organisation choisit un référentiel de divulgation différent de celui proposé par le GRI, celui-ci doit être **prévalidé par GOOD.4 GLOBAL** avant d'être soumis au certificateur pour vérification.

## 14.4.2. Principes généraux de reddition de comptes

Quel que soit le type de rapport choisi, les **principes de reddition de comptes** doivent encadrer un processus **transparent** pour la divulgation des informations relatives à l'organisation. Ces principes se répartissent en **deux catégories** :

### 14.4.2.1. Les principes de contenu

Ils définissent le **processus à suivre pour déterminer le contenu** du rapport, en analysant les activités et impacts de l'organisation ainsi que les **attentes et intérêts réels de ses parties prenantes**. Ces principes incluent : **la pertinence, l'implication des parties prenantes, la contextualisation du développement durable et l'exhaustivité**. Ils servent de guide pour **prendre des décisions sur le contenu à inclure**, en tenant compte à la fois des activités et impacts de l'organisation et des préoccupations réelles de ses parties prenantes.

### 14.4.2.2. Les principes de qualité

Ils **guident les choix concernant la qualité des informations** présentées dans le rapport de développement durable, y compris leur **forme et présentation**. La qualité de ces informations est essentielle pour permettre aux parties prenantes d'**évaluer de manière juste et légitime la performance de l'organisation** et de prendre les mesures appropriées. Ces principes comprennent : **l'équilibre, la comparabilité, la précision, la ponctualité, la clarté et la fiabilité**.

## 14.5. Complémentaire

### 14.5.1. Contribuer au rayonnement du développement durable

Pour obtenir la **Certification Niveau 4 – Élite**, l'organisation doit **promouvoir le rayonnement du développement durable** dans son secteur, sa communauté et sur son territoire, en réalisant, par exemple :

- Des **tribunes publiques, conférences ou interventions médiatiques** en lien avec le développement durable ;
- Du **mentorat en développement durable** pour d'autres organisations ;
- La **participation à des projets de recherche universitaire** ou le **financement de tels projets**.

# Annexe

## 15. Thèmes et enjeux du développement durable

Enjeux		Thème gouvernance
1.1	<b>Engagement et valeurs</b>	La progression de l'organisation vers une responsabilité élargie doit se traduire par un engagement formel, qui doit notamment être reflété dans sa mission. Les valeurs partagées par l'ensemble des collaborateurs orienteront les décisions et les stratégies de développement, assurant ainsi leur durabilité.
1.2	<b>Gouvernance et responsabilités</b>	La gouvernance est essentielle pour guider la réflexion et assurer la mise en œuvre efficace des enjeux de développement durable au sein d'une organisation. Elle repose sur des dispositions légales, réglementaires et internes et nécessite la concertation, la coopération et le partenariat entre les différents acteurs de l'organisation, ainsi qu'avec certaines parties prenantes externes.
1.3	<b>Éthique</b>	<p>L'éthique organisationnelle, qu'elle soit normative ou fondamentale, couvre de nombreux aspects : financiers, comptables, légaux, politiques, sociaux, ainsi que ceux liés à la production ou aux services offerts, à l'information et au marketing.</p> <p>Elle concerne tous les types de transactions de l'organisation et veille à garantir une communication transparente, respectant le droit à l'information des parties prenantes. Cet enjeu est étroitement lié au code d'éthique ou à la « charte de bonne conduite » de l'organisation et de ses filiales.</p>
1.4	<b>Équité</b>	L'équité consiste à assurer un traitement juste pour tous, en respectant notamment les droits de l'homme. Elle s'applique intergénérationnellement, en prenant en considération les générations futures. Pour l'organisation, cela se traduit également dans le domaine de l'emploi, en garantissant l'absence de discrimination liée à la culture, l'ethnie ou le genre dans ses activités. Le développement des affaires fondé sur le dialogue, la concertation et la transparence contribue à réduire les inégalités, en assurant une juste part et rétribution pour les intermédiaires, fournisseurs et producteurs. L'organisation démontre également de l'équité envers ses parties prenantes externes, en tenant compte des différents enjeux liés à ses opérations.
1.5	<b>Stratégie de l'organisation</b>	Les enjeux du développement durable sont intégrés dans les réflexions stratégiques de l'organisation afin de mieux planifier et de prendre en compte les impacts de ses activités sur son environnement actuel et futur.
1.6	<b>Produits et service responsables</b>	La responsabilité liée aux produits et services constitue un défi particulier pour l'organisation, qui doit évaluer et gérer de manière proactive l'utilisation des ressources associées à ses activités et intégrer l'éco-efficacité dans ses principes de gestion. L'organisation doit adopter une approche responsable, fondée sur l'éco-efficacité et la production à valeur ajoutée (« Lean & Green manufacturing », ou écologie industrielle), visant à réduire les gaspillages et minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et la santé humaine.

<b>1.7</b>	<b>Innovation</b>	L'organisation cherche à favoriser une culture d'innovation dans son environnement. Elle élabore la stratégie la plus efficace pour acquérir un avantage concurrentiel ou innovant. Elle prend en considération les impacts des produits dès leur conception, en utilisant, par exemple, l'éco-conception, l'analyse du cycle de vie, l'empreinte carbone, ou d'autres méthodes similaires.
------------	-------------------	---

Enjeux		Thème économie
<b>2.1</b>	<b>Pérennité et reddition de comptes</b>	L'organisation doit disposer d'un ensemble d'indicateurs et de pratiques permettant d'évaluer sa situation économique et financière. Ces indicateurs doivent prendre en compte à la fois les coûts et les bénéfices d'ordre social, culturel et environnemental. L'entreprise doit assurer sa pérennité tout en considérant sa contribution à la collectivité.
<b>2.2</b>	<b>Approvisionnement responsable</b>	Lors de ses approvisionnements, l'organisation adopte indirectement les valeurs et pratiques de ses fournisseurs et sous-traitants. Elle doit donc mettre en place une politique d'achats responsables, encadrant sa chaîne d'approvisionnement. Cette politique vise à privilégier des produits et services provenant d'entreprises ayant une démarche globale de développement durable, ou dont l'empreinte écologique est faible, ou encore dont les impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement sont réduits.
<b>2.3</b>	<b>Pratiques d'investissements</b>	Les actions de l'organisation visent non seulement ses propres intérêts, mais également ceux de sa communauté, à travers des profits individuels, des investissements collectifs, ou encore via un système d'investissement stratégique et durable.
<b>2.4</b>	<b>Développement des collectivités</b>	L'organisation doit veiller à assurer un rayonnement positif au sein de sa collectivité en s'impliquant dans le développement local. Sa démarche inclut une stratégie visant à créer un environnement favorable aux initiatives locales, afin de renforcer la capacité de la collectivité à s'adapter aux nouvelles règles de la croissance macroéconomique, à améliorer la qualité de vie ou à favoriser la création de richesse. Les préoccupations sociales, culturelles et environnementales doivent être considérées au même titre que les aspects économiques. Cette approche cherche à dépasser les seuls impératifs de croissance économique, en corrigeant ses effets indésirables et en misant sur la gestion collective des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et technologiques pour apporter des solutions durables aux déséquilibres des collectivités. Cette démarche collective repose sur trois valeurs démocratiques fondamentales : la participation, la concertation et la responsabilisation.

Enjeux	Thème social
<p><b>3.1 Implication, bien-être et conditions de travail</b></p>	<p>L'organisation met en place diverses mesures afin d'offrir un environnement propice à l'implication des employés dans les activités d'amélioration et dans la vie au travail. Elle offre des avantages sociaux (salaire, régime de retraite, autres formes de reconnaissance), et favorise des relations harmonieuses entre les différents départements ou secteurs. Elle veille à protéger les droits individuels ainsi que ceux des minorités culturelles, ethniques et de genre. L'organisation encourage le bien-être au travail en mettant en place des mécanismes d'écoute, de soutien et d'accompagnement. Consciente des besoins existants entre l'activité professionnelle et l'épanouissement personnel, elle promouvoit et soutient les saines habitudes de vie auprès de ses employés et collaborateurs. Les conditions de travail proposées par l'organisation contribuent directement à réduire ou, au contraire, à accentuer les inégalités sociales au sein de la communauté.</p>
<p><b>3.2 Santé, sécurité</b></p>	<p>L'organisation est responsable des conditions de travail offertes à ses salariés. Elle doit garantir des conditions décentes, favorisant le bien-être physique et mental, et assurant un environnement de travail sain, sécuritaire et conforme aux exigences normatives. Ces conditions couvrent plusieurs dimensions — physiques, morales et matérielles — incluant notamment : l'hygiène et la salubrité des lieux, la sécurité au travail, la prévention des risques d'accidents, la gestion de l'exposition à des substances dangereuses ou toxiques, la réduction du bruit et des nuisances, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement, sous toutes ses formes. L'organisation doit également veiller au respect rigoureux des lois, règlements et normes en vigueur dans l'État ou le territoire où elle exerce ses activités.</p>
<p><b>3.3 Culture</b></p>	<p>L'organisation reconnaît l'importance de l'affirmation et de la valorisation des expressions et des traits culturels propres à son milieu. Elle s'engage à les mettre en lumière, à les préserver et à les soutenir. Elle encourage également les interactions entre les milieux culturels et le monde du travail, favorisant ainsi l'émergence de la créativité, de l'innovation et du dynamisme culturel au sein de l'organisation et de la communauté. De plus, l'organisation appuie les initiatives et les projets concrets issus des milieux culturels, et soutient des activités de loisirs tant dans la collectivité qu'au sein même de l'entreprise. Cette implication contribue à renforcer le lien social, à enrichir la vie communautaire et à promouvoir une culture vivante et inclusive.</p>
<p><b>3.4 Éducation et autonomisation des individus</b></p>	<p>L'organisation reconnaît l'importance (« empowerment ») des individus et des groupes afin qu'ils puissent agir de manière positive sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques auxquelles ils sont confrontés. Elle contribue à cette autonomisation en favorisant l'accès à la propriété, notamment par la stabilité de l'emploi et par divers arrangements financiers offerts à ses employés. Par ailleurs, l'organisation s'implique activement dans la communauté en participant ou en collaborant à la mise en œuvre de projets communautaires et structurants, visant notamment à promouvoir l'alphabétisation et l'éducation, autant au sein de la collectivité qu'à l'interne.</p>

<b>3.5</b> <b>Formation et développement des compétences</b>	<p>En encourageant le développement des compétences de ses collaborateurs et de son personnel, l'organisation contribue directement à leur épanouissement. Ainsi outillés, ceux-ci sont mieux préparés à soutenir l'organisation dans l'atteinte de ses objectifs et l'accomplissement de sa mission, notamment dans une perspective de développement durable. La formation continue ainsi que le développement personnel et professionnel des employés doivent être intégrés aux pratiques de gestion et aux stratégies de gestion des risques de l'organisation. De plus, celle-ci veille à assurer la meilleure adéquation possible entre les ressources humaines disponibles sur le territoire et les besoins réels de l'entreprise, garantissant ainsi une utilisation optimale et responsable de la main-d'œuvre.</p>
<b>3.6</b> <b>Lutte contre la pauvreté et la faim</b>	<p>L'organisation peut contribuer à réduire les inégalités sociales, la pauvreté et la faim en s'impliquant dans l'amélioration des conditions de vie et l'accès à des conditions décentes pour les communautés. Cette action peut se déployer tant dans le milieu où elle exerce ses activités que dans des collectivités plus fragilisées.</p>

Enjeux	Thème écologie
--------	----------------

<b>4.1</b> <b>Réduction des impacts des intrants et des extrants</b>	<p>Les actions visant à réduire et valoriser les matières résiduelles participent directement à la lutte contre les changements climatiques. La recherche d'alternatives à l'enfouissement favorise l'innovation, la création d'emplois et le développement de créneaux d'excellence. L'organisation doit donc se doter d'une politique et de mécanismes permettant de Réduire à la source l'utilisation de ses intrants, Traiter correctement les matières dangereuses, Favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation des résidus plutôt que leur enfouissement. Une participation à une économie circulaire ou à une filière verte peut également être évaluée.</p>
<b>4.2</b> <b>Efficiences énergétique</b>	<p>Pour favoriser la conservation et l'efficacité énergétique, l'organisation doit accepter de mettre en œuvre certains changements et s'engager à les respecter. Ces changements peuvent être Technologiques : adopter de nouvelles technologies, Comportementaux : encourager les employés à être attentifs à leur consommation d'énergie, Organisationnels : instaurer des politiques d'efficacité énergétique pour l'ensemble des opérations de l'entreprise.</p>
<b>4.3</b> <b>Préservation de la ressource eau</b>	<p>L'organisation doit assurer une utilisation responsable de l'eau dans le cadre de ses opérations. Elle doit mettre en place des mécanismes de gestion permettant de concilier les besoins des différentes parties prenantes, en intégrant les dimensions sociales, récréatives, économiques et environnementales dans ses décisions. Par ailleurs, l'organisation doit veiller à une gestion appropriée des effluents (eaux résiduaires, pluviales, etc.) et à la maîtrise de leurs impacts sur l'environnement.</p>

4.4	<b>Réduction des émissions de gaz à effet de serre</b>	La réduction et le contrôle des émissions de gaz à effet de serre (GES) constituent un levier à la fois pour lutter contre les changements climatiques et pour répondre à la crise économique. Cela représente également un facteur de rentabilité, de compétitivité et d'innovation, générant des opportunités. L'organisation doit mettre en place un système de gestion pour quantifier, réduire et, si pertinent, compenser ses émissions de GES, avec un suivi continu dans le temps. La prise en compte des impacts sur les parties prenantes doit être intégrée à cette stratégie.
4.5	<b>Réduction des polluants</b>	Consciente des impacts significatifs de ses activités sur l'environnement, l'organisation identifie les principales sources de contaminants et de polluants générés par ses opérations. Ces émissions peuvent être atmosphériques (comme le monoxyde de carbone, les composés organiques volatils, les particules fines, les oxydes d'azote et de soufre, l'ammoniac, etc.) ou liées aux odeurs et au bruit. L'organisation doit mettre en place un système de gestion pour quantifier, suivre et réduire ces émissions à l'aide d'indicateurs appropriés, avec un suivi régulier dans le temps. La stratégie doit également intégrer la prise en compte des impacts sur les parties prenantes.
4.6	<b>Protection de la biodiversité</b>	Les activités de l'organisation doivent respecter la capacité de support des écosystèmes de son environnement et en assurer la pérennité pour le bénéfice des générations présentes et futures. Elle doit démontrer une utilisation responsable du territoire. L'organisation doit viser une réduction globale de son empreinte environnementale et allier innovation et développement durable, par exemple en intégrant des exigences environnementales dès la conception d'un produit. Elle participe également à des projets visant la protection et la conservation de la biodiversité.
4.7	<b>Préservation de la vie aquatique</b>	Les océans, mers et ressources marines doivent être conservés et exploités de manière durable, tout comme les lacs, marais et plans d'eau douce. L'organisation doit participer à la protection, à la sensibilisation et au respect du milieu aquatique concerné par ses activités ou par le transport de ses produits. Cet enjeu concerne diverses activités, incluant la pêche commerciale ou récréative, l'aquaculture, ainsi que la construction d'infrastructures routières ou immobilières.

## 16. Lexique

Termes	Définitions
<b>Accrédité / Accréditation</b>	Désigne toute personne physique ou morale ayant reçu une reconnaissance officielle de la part d'une autorité compétente.
<b>Amélioration continue</b>	Méthode de gestion visant l'adoption d'améliorations progressives, inscrites dans une démarche quotidienne d'efficacité et de progrès continu.
<b>Analyse comparative (étalonnage)</b>	Processus d'évaluation des biens, services ou pratiques d'une organisation par comparaison avec des modèles ou normes de référence reconnues.
<b>Analyse de cycle de vie</b>	Processus d'évaluation visant à mesurer les impacts environnementaux d'un produit, d'un procédé ou d'un service tout au long de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à sa fin de vie.
<b>Approche Globale</b>	Document exposant à la fois la stratégie globale de l'organisation et les actions prévues pour sa mise en œuvre.
<b>Audit / inspection</b>	Évaluation de la situation d'une organisation, effectuée à travers des études, des examens systématiques et des vérifications, dont les résultats sont analysés de manière indépendante et servent à formuler un avis ou à recommander des mesures correctives durables.
<b>Biodiversité</b>	Biodiversité : Contraction de « diversité biologique », elle désigne la variété du monde vivant et se subdivise généralement en trois niveaux : Diversité génétique : variabilité des gènes au sein d'une même espèce, Diversité spécifique : diversité des espèces, Diversité écosystémique : diversité des milieux terrestres et des interactions entre les populations naturelles et leur environnement physique.
<b>Bilan environnemental</b>	Analyse de cycle de vie (ACV) : Document d'analyse systématique de l'impact environnemental d'un produit, d'un procédé ou d'un service en fonction de sa fonction. Elle permet notamment d'évaluer les besoins en ressources et en énergie tout au long de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à sa fin de vie.
<b>Cahier des charges</b>	Document annexé à un programme et définissant les exigences administratives, techniques, financières ou autres imposées à l'un des contractants.
<b>Carrefour de valorisation et répertoire</b>	Le répertoire et carrefour de valorisation de G4G Outaouais est un outil stratégique et marketing, bien plus qu'une simple liste d'entreprises. Il permet aux organisations : De mettre en valeur leurs pratiques responsables et leur engagement en développement durable, de positionner leur entreprise auprès des consommateurs sensibles aux enjeux environnementaux et sociaux, de capter l'attention des clients locaux, qui orientent une part significative de leur pouvoir d'achat vers des entreprises responsables et locales. En résumé, c'est un outil de visibilité et de différenciation qui valorise l'engagement sociétal et environnemental des entreprises.
<b>Certificateur</b>	Un auditeur est la personne chargée de réaliser une mission d'audit afin de

	fournir une assurance indépendante sur la fiabilité d'informations, de données ou d'éléments utilisés par les décideurs pour prendre des décisions éclairées.
<b>Chaîne d'approvisionnement</b>	La chaîne de valeur regroupe l'ensemble des processus nécessaires pour transformer les matières premières en produits ou services finis et les livrer aux clients, tout en créant de la valeur à chaque étape.
<b>Charte de développement durable</b>	Ce document décrit les principes généraux et lignes de conduite adoptés par l'organisation pour orienter sa démarche de développement durable et servir de base à la planification et à l'amélioration continue.
<b>Cibles</b>	Dans le contexte du Programme Global ESG, un objectif spécifique est lié aux enjeux prioritaires identifiés par l'organisation, il doit progresser vers un résultat final mesurable, il doit s'inscrire dans la démarche d'amélioration continue et contribue à l'atteinte des cibles de développement durable de l'organisation.
<b>Démarche stratégique de développement durable</b>	Il s'agit de la réflexion stratégique en développement durable ou plus simplement de la planification stratégique ESG. Cette démarche se caractérise par Une planification à long terme intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale. La définition d'objectifs de développement durable et la mise en place de mécanismes de suivi et de mesure. Cette démarche implique un dialogue avec les parties prenantes pour intégrer leurs attentes et besoins, LA démarche implique également de mettre en place Une culture d'amélioration continue et d'innovation ouverte, favorisant l'adaptation et la progression constante de l'organisation.
<b>Direction / dirigeant / haute direction</b>	Il s'agit de la haute direction de l'organisation. Elle regroupe généralement : les directeurs des différents services ou départements, les vice-présidents responsables des directions fonctionnelles, le directeur général ou président-directeur général, le conseil d'administration (selon la structure de l'organisation). La haute direction est responsable de la vision stratégique, de l'allocation des ressources et de la supervision de la mise en œuvre des initiatives, notamment celles liées au développement durable.
<b>Éco-contribution</b>	Il s'agit des instruments économiques environnementaux. Ces mesures comprennent; les taxes et redevances sur les pollutions ou l'utilisation de ressources, les subventions ou incitatifs pour les pratiques écoresponsables, les systèmes de permis négociables ou de quotas d'émission, les mécanismes d'internalisation des externalités, où le coût environnemental est intégré au prix du produit ou service. L'objectif est de décourager les activités nuisibles à l'environnement et d'encourager celles qui sont favorables au développement durable.
<b>Écologie industrielle</b>	Système associé à l'économie circulaire dans lequel les acteurs économiques collaborent pour créer des synergies, réutiliser localement les résidus de production et mutualiser certains services et équipements. L'objectif est de favoriser des circuits courts d'échanges (matières ou énergie) afin de réduire globalement la consommation de ressources et l'impact environnemental.

<b>Économie circulaire</b>	Système de production et d'échanges basé sur la mise en place de boucles permettant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des produits et de leurs composants, optimisant ainsi l'utilisation des ressources tout au long de leur cycle de vie.
<b>Empreinte environnementale</b>	Indicateur représentant la surface de terres productives et la quantité d'eau requises pour satisfaire les besoins associés à une activité, un produit ou un service.
<b>Externalité</b>	Conséquence environnementale, sociale, culturelle ou économique, positive ou négative, des activités dont les bénéfices ou les coûts ne sont pas exclusivement supportés par la personne, le groupe ou l'organisation qui les réalise. Une externalité négative correspond à une défaillance du marché qui ne prend pas en compte la valeur totale réelle des biens ou services produits.
<b>Exigence</b>	Une exigence correspond à un besoin ou à une attente qu'une entité impose à une autre, que ce soit de façon explicite ou implicite.
<b>Filières vertes</b>	Réseaux de production composés d'organisations étroitement liées, incluant des producteurs de savoir, des intermédiaires et des clients, connectés au sein d'une chaîne de valeur. Ces réseaux interviennent dans des domaines tels que la production d'énergie à partir de sources renouvelables (hydroélectricité, éolien, biomasse), l'optimisation des ressources (efficacité et innovation énergétique, chimie verte, biomatériaux, recyclage et valorisation des déchets), ainsi que la réduction des impacts environnementaux négatifs générés par diverses activités.
<b>Gouvernance</b>	Façon de diriger, de coordonner et d'orienter les activités d'un groupe social ou d'une organisation, qu'elle soit publique ou privée.
<b>Initiative</b>	Initiative prise de manière proactive, qu'elle soit intégrée ou non à une stratégie ou à un plan d'action.
<b>Innovation ouverte</b>	Exploitation des flux de connaissances entrants et sortants pour stimuler à la fois l'innovation interne (développée et commercialisée par l'organisation) et l'adoption par le marché des innovations développées par d'autres entreprises.
<b>Internalisation des coûts des externalités</b>	Principe de développement durable selon lequel la valeur des biens et services doit inclure l'ensemble des coûts qu'ils génèrent pour la société tout au long de leur cycle de vie, de la conception à la consommation et à la disposition finale. L'externalité est ainsi intégrée dans les mécanismes du marché, et après cette internalisation, le marché reflète pleinement la valeur réelle de la transaction, permettant une correction des prix et une valorisation complète des coûts globaux.
	La matrice de matérialité est un outil qui permet de prioriser les enjeux

<b>Matrice de matérialité</b>	stratégiques à traiter. En réalisant cette analyse, l'organisation identifie les sujets ayant un impact potentiel important sur son modèle d'affaires, qui pourront ensuite, dans la mesure du possible, être traduits en indicateurs.
<b>Organisation</b>	Ensemble structuré de personnes au sein d'une entité identifiable, qui coordonnent leurs actions et mobilisent des moyens pour atteindre des objectifs et satisfaire des besoins.
<b>Organisme de certification</b>	Entité indépendante disposant des compétences et de la crédibilité requises pour administrer un système de certification.
<b>Orientation</b>	Orientation stratégique d'une organisation basée sur les quatre (4) thèmes du développement durable, visant l'atteinte des objectifs définis dans l'approche globale.
<b>Parties prenantes</b>	Individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation, pouvant influencer l'atteinte de ses objectifs ou être affecté par celle-ci. Exemples: Parties prenantes internes : employés, salariés et leurs représentants, membres de la direction, actionnaires. Parties prenantes principales ou stratégiques : clients, fournisseurs, sous-traitants, investisseurs, voisins, riverains, etc. Parties prenantes externes secondaires : gouvernements (fédéral, provincial, municipal), groupes d'intérêt (environnementaux, sociaux, économiques), Premières Nations, médias, concurrents, etc. Parties prenantes muettes : générations futures devant assumer les décisions prises par les acteurs actuels.
<b>Plan d'action</b>	Plan intégré à l'approche globale, détaillant les actions et les ressources requises pour atteindre les objectifs fixés.
<b>Plan stratégique (volet)</b>	Le plan stratégique, inclus dans l'approche globale, présente les orientations de l'organisation selon les quatre (4) thèmes du développement durable et expose ses choix stratégiques.
<b>Programme Global ESG</b>	Peu importe le niveau de certification visé, l'organisation peut bénéficier de l'accompagnement d'un expert G4G. G4G met également à disposition le Programme Global ESG, une démarche globale conçue pour soutenir la mise en place d'une stratégie et d'actions opérationnelles en développement durable. Un ensemble d'outils a été développé pour répondre aux besoins des gestionnaires, incluant des formations en ligne, une boîte à outils, une plateforme d'information et des supports promotionnels, afin de faciliter et d'accélérer l'intégration des principes de développement durable dans les modèles d'affaires et pratiques de gestion des organisations (détails disponibles sur <a href="http://www.good4.global">www.good4.global</a> ).
<b>Plénière</b>	On parle d'une <b>assemblée plénière</b> , c'est-à-dire une réunion à laquelle tous les membres sont convoqués.
<b>Rapport de développement durable</b>	Document qui rend compte de la performance d'une organisation sur les plans financier, social et environnemental.
<b>Rapport de diagnostic</b>	Document regroupant les grilles d'auto-évaluation relatives aux 24 enjeux des quatre thèmes du développement durable, en lien avec les objectifs de réduction des impacts des activités de l'organisation.
<b>Rapport de progression</b>	Évaluation régulière et convenue de manière collective pour chacun des enjeux abordés.

<b>Reddition de compte</b>	La reddition de comptes en développement durable consiste à informer publiquement sur les performances économiques, sociales et environnementales d'une organisation.
<b>Référentiel / Standard</b>	Cadre de référence utilisé pour la mise en œuvre et l'évaluation d'une action, décrivant les caractéristiques et les exigences techniques qu'un produit, un processus ou un service doit respecter.
<b>Réflexion stratégique en</b>	La réflexion stratégique en développement durable constitue le point de départ du cycle de gestion centré sur les quatre piliers du développement durable : environnement, social, gouvernance et économie. Ce cycle de gestion orienté sur les résultats est un processus continu que l'organisation utilise pour : planifier les objectifs en ESG à atteindre ; les concrétiser via la mise en œuvre du plan d'action ESG; rendre compte de l'atteinte de ces résultats ; et s'améliorer afin d'assurer l'alignement entre les priorités établies et les attentes des parties prenantes.
<b>Renouvellement / Maintien</b>	Action visant à réaffirmer l'engagement de l'organisation envers la démarche de certification.
<b>Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) ou des organisations (RSO)</b>	Processus par lequel les organisations intègrent dans leur gestion (planification, évaluation, reddition de comptes, etc.) et dans leurs activités (production de biens et services, achats, communications, etc.) des considérations environnementales et sociales, tout en engageant un dialogue avec les parties prenantes influençant ou étant affectées par leurs actions. Cela traduit la responsabilité de l'organisation face aux impacts de ses décisions et activités sur la société et l'environnement, se manifestant par un comportement éthique, transparent et contribuant au développement durable.
<b>Responsable à l'interne du développement durable</b>	Désigne la personne responsable ou le gestionnaire de projet chargé de mettre en œuvre la démarche au sein de l'organisation, soutenu par le comité de développement durable.
<b>Revue de direction</b>	Réunion organisée au sein d'une organisation afin d'évaluer et de faire le suivi de son système de gestion.
<b>Revue documentaire</b>	Action effectuée par l'organisme de certification, incluant la préparation de l'audit ainsi que l'examen des documents et éléments techniques requis par le programme de certification.

---

## **Services écologiques**

Avantages fournis par les écosystèmes qui participent au bien-être humain, notamment en matière de santé, de sécurité et de confort matériel. Des recherches récentes ont identifié environ quarante services écologiques distincts. Ces services peuvent être classés en quatre catégories : Services de régulation : liés aux fonctions naturelles des écosystèmes, comme la protection contre les inondations ou la purification de l'eau. Services d'approvisionnement : fourniture de ressources telles que les fruits, le gibier ou les céréales. Services ontogéniques : interactions avec la nature, par exemple pour les jeunes, favorisant leur développement social et scolaire. Services socioculturels : éléments récréatifs, éducatifs et esthétiques, comme les loisirs de plein air et l'appréciation des paysages.



Un monde meilleur à portée de main

## A propos de good4.global

Le GOOD.4 GLOBAL est une entreprise dédiée au développement durable et aux changements climatiques. Sa mission est de faciliter cette présence active et propose la Méthode 4P: une démarche inclusive, simple et évolutive où citoyen.nes, entreprises et organismes collaborent et recommencent à croire à l'importance et l'impact de chaque petit geste qui est à portée de main. En tant que principal regroupement d'industries désirant évoluer dans un contexte d'affaires favorable à la mise en œuvre du développement durable, G4G est une instance de gouvernance reconnue qui vise à outiller les organisations et reconnaître leurs efforts de progression vers une meilleure performance globale.

## Énoncés sur la réconciliation économique

Notre entreprise est située sur le territoire traditionnel non cédé et toujours occupée du peuple Anishinabe Algonquin. Nous témoignons de notre respect et de notre gratitude envers le peuple Algonquin qui habite et prend soin de ces terres et qui mène des échanges commerciaux depuis des temps immémoriaux.

Nous reconnaissons les préjudices causés aux Premiers Peuples en apprenant du passé ; en tant que fondateurs de Good4.Global et leaders d'un mouvement entrepreneurial, nous nous engageons à maintenir des pratiques commerciales durables et inclusives et à avancer en partenariat avec les Nations Algonquines, les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation à travers des actions significatives et démontrables qui soutiennent les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

## Coordonnées

Siège social

274, rue Desjardins

Ville de Plaisance (Québec) J0V 1S0

Site Internet : [www.good4.global](http://www.good4.global)

Courriel: [info@good4.global](mailto:info@good4.global)

Administration: [admin@good4.global](mailto:admin@good4.global)